

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

### SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille seize, le 8 du mois d'avril, à 9 heures, le Conseil Municipal de la commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 1er avril 2016, s'est réuni salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Etait absente : Madame Anne Marie DACEUX (excusée avec pouvoir à Madame Odile SARCOU).

Secrétaire de séance : Madame Nicole JOUBERT

La lecture du compte-rendu du 5 février 2016 n'a donné lieu à aucune observation.

Les élus du Conseil Municipal ont observé, au début de la séance, une minute de silence en mémoire des élus de la Corrèze disparus récemment, en particulier, Madame Sophie DESSUS, députée maire d'UZERCHE et Monsieur Aymard COMMAGNAC, ancien maire de MEILHARDS.

### ORDRE DU JOUR

#### 1 - VOIRIE 2016

##### Les travaux :

##### **Route du Merle (limite avec Condat/ Ganaveix)**

Entreprise SIORAT : 24 137,40 € HT

Entreprise LASCAUX : 33 675.50 € HT

##### **Chemin Rural 81 (limite avec Soudaine-Lavandière)**

Entreprise SIORAT : 6 000 € HT (évaluation par CTI19)

##### **La Sagne**

Entreprise COLAS : 20 200 €

Entreprise SIORAT : 16 020 €

Le choix s'est porté sur l'entreprise SIORAT pour l'ensemble des travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Suite à une dotation de solidarité exceptionnelle de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche à hauteur de 9 575 € correspondant à la participation de la commune au SDIS de la Corrèze, une enveloppe supplémentaire est envisagée pour des travaux de point à temps.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :  
15 voix pour

## 2 - ACCESSIBILITE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Trois devis sont proposés concernant les travaux à effectuer à la mairie, l'école, la garderie, l'agence postale, ainsi que des places de parking.

CORREZE BTP : 53 067,50 € HT  
Entreprise SIORAT : 44 979,30 € HT  
Entreprise TERRACOL : 50 085 € HT

Les critères de choix étant identiques, le vote à main levée a donné le résultat suivant :  
15 voix pour l'entreprise SIORAT

Tous les accès seront terminés et sécurisés dans le courant du mois de juin 2016.

## 3 - MODIFICATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Suite à un décret de la préfecture, les maires des communes de moins de 1 000 habitants sont dans l'obligation de prendre l'intégralité de leur indemnité soit 31%.

Concernant notre commune, Monsieur le Maire, depuis son élection avait une indemnité de 29.43%. De ce fait, pour respecter la loi, il est nécessaire de prendre une délibération allant dans ce sens.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :  
15 voix pour

## 4 - PARTICIPATION FISCALISEE AUX DEPENSES DES SYNDICATS DE COMMUNES 2016

La quote-part pour notre commune s'élève à 6 638,00 € et sera reversée à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :  
15 voix pour

Il est nécessaire de modifier la délibération prise le 27/11/2015 et la transformer en deux délibérations distinctes :

- *Compétence "éclairage public"*

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :  
15 voix pour

- *Compétence "numérique"*

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :  
15 voix pour

## 5 - INDEMNITE DU RECEVEUR

- Compte tenu du travail effectué par Monsieur Bourgade, trésorier Intérimaire qui se porte garant de nos comptes, il a été prévu de lui attribuer 100% de l'indemnité prévue. Proposition adoptée à l'unanimité.

- L'indemnité de conseil brute à verser à Monsieur Jouglar, trésorier principal, avant son départ, s'élève à 60.06€. Proposition adoptée à l'unanimité.

## 6 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ET TAXES LOCALES

Le taux d'imposition reste inchangé.

**Taxe d'habitation : 14,43 %**  
**Taxe Foncière (bâti) : 8,41 %**  
**Taxe Foncière (non bâti) : 57,68 %**  
**CFE : 29,37 %**

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

13 voix pour

2 abstentions (Messieurs Marc MILLON et Dominique POITOU)

*Remarque* : A MEILHARDS, le taux d'imposition pour les ordures ménagères est passé de 9,32 % à 7,29% soit un gain de 21,79% (information donnée par la Communauté de Communes d'Uzerche).

Monsieur le Maire se félicite du civisme de ses administrés.

## 7 - RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite au décès de Madame Sophie DESSUS, il est nécessaire de recomposer le Conseil Communautaire.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal doit prendre une délibération afin de redéfinir le nombre de délégués pour notre commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour conserver deux délégués, à savoir : Messieurs Jean-Jacques CAFFY et Marc MILLON

## 8 - NOUVEAUX TARIFS COMMUNAUX

Messieurs Dominique POITOU et Michael PILLING, de la commission "Pêche - Etang", proposent une augmentation des tarifs des cartes de pêche (non revalorisées depuis plus de 10 ans).

Pour l'année 2016, le prix des cartes reste inchangé.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal d'avoir une réflexion sur les propositions annoncées afin de prendre une décision lors des prochains conseils.

## 9 - FOIRE DU 1er MAI

Dimanche 1er Mai, la Foire primée aux agneaux de boucherie se tiendra sur le parking de la salle polyvalente selon le même programme que les années précédentes, à savoir : dès le matin, présentation des agneaux, grand marché aux plantes et artisanal, méchoui, exposition sur le cirque, et, l'après-midi, thé dansant.

## 10 - QUESTIONS DIVERSES

**P.L.U.** Numérisation de fonds de plans cadastraux DGI, format EDIGÉO.

Dans le cadre du PLU, un logiciel de visualisation et de consultation cadastral est nécessaire.

Monsieur le Maire propose l'entreprise "Actium Cartographie" pour un devis de 2 700 €.

Le vote à main levée donne le résultat suivant :

15 voix pour

\*\*\*\*

Lecture d'un courrier adressé à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal par Monsieur Julien MACKOWIACK.  
Monsieur le Maire ayant pris acte de ce courrier, une réponse a été formulée et lue au cours du conseil.

\*\*\*\*

#### Résiliation du bail du bureau de La Poste

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 le bureau de La Poste est transformé en La Poste Agence à la mairie. La fermeture définitive du bureau a pour conséquence la libération totale des locaux par La Poste.

Il est donc décidé de résilier le bail au 31/08/2016.

\*\*\*\*

#### Courriers de remerciements :

Madame Christiane MAZERBOURG, suite au décès de sa mère.

Famille COMMAGNAC, suite au décès de Monsieur Aymard COMMAGNAC.

Mais aussi, Mademoiselle Sophie CHAUNU, qui a effectué un stage à la mairie.

\*\*\*\*

#### L'école

Monsieur le Maire fait le point sur la situation du R.P.I., il informe le Conseil Municipal que Monsieur le Recteur a enfin donné sa réponse : validation pour la fermeture d'un poste à l'école de La Porcherie.

Monsieur le Maire annonce qu'une convention ruralité a été signée entre l'Education Nationale, l'Association des Maires de la Corrèze et l'Etat, ce qui entraîne une sauvegarde de notre école sur 3 ans.

La proposition du Recteur ne satisfait personne, donc, de nouvelles interventions sont prévues en commun accord avec les parents du R.P.I., les élus des deux communes et les parlementaires.

\*\*\*\*

#### **11h00** : Vote des comptes administratifs 2015 - Budget principal et budget de l'eau

Vote des budgets primitifs 2016 - budget principal et budget de l'eau.

Présenté par Monsieur le Maire, en présence de Monsieur BOURGADE, Inspecteur des Finances Publiques, intérimaire, et de Madame LE GOFF, Inspectrice Divisionnaire.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2015

##### Commune

Le montant d'ensemble s'établit comme suit :

Dépenses avec reste à réaliser : 719 474,77 €

Recettes avec reste à réaliser : 721 776,32 €

Excédent en recettes de : 2 301,55 €

*Le compte administratif de la commune 2015 est adopté à l'unanimité.*

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015

### Eau/Assainissement

Le montant d'ensemble s'établit comme suit :

Dépenses avec reste à réaliser : 203 434,31 €

Recettes avec reste à réaliser : 260 153,31 €

Excédent en recettes : 56 719,00 €

*Le compte administratif eau/assainissement 2015 est adopté à l'unanimité.*

## BUDGET PRIMITIF 2016

### Commune :

- En fonctionnement :

Montant des dépenses : 443 015 € + Virement à la section d'investissement : 71 579 € + Amortissement 2 551 € =  
**517 145 €**

Montant des recettes : 476 950 € + Résultat reporté 2015 : 40 195 € = **517 145 €**

- En investissement :

Montant des dépenses : 399 083 € + Reste à réaliser : 37 906 € = **436 989 €**

Montant des recettes : 257 540 € + Virement de la section de fonctionnement : 71 579 € + Reste à réaliser : 107 870 € =  
**436 989 €**

*Le budget primitif 2016 de la commune est adopté à l'unanimité.*

## BUDGET PRIMITIF 2016

### Eau/Assainissement :

- En fonctionnement :

Montant des dépenses : 55 968 € + Transfert entre sections : 37 674 € = **93 642 €**

Montant des recettes : 72 520 € + Résultat reporté 2015 : 21 122 € = **93 642 €**

- En investissement :

Montant des dépenses : 87 040 € + Reste à réaliser : 48 020 € = **135 060 €**

Montant des recettes : 13 709 € + Transfert entre sections : 37 674 € + Résultat reporté : 83 677 € = **135 060 €**

*Le budget primitif 2016 Eau/Assainissement est adopté à l'unanimité*

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 13 heures.**